

Collectif « Vie et Avenir en val de Durance »

Chez Madame Robit

301, Chemin de la Barque

05300 VENTAVON

à Monsieur DALMASSO Michel

Directeur de secteur 04/05

Alpes Assainissement

05130 TALLARD

Monsieur le Directeur

Notre Collectif a pris acte que le samedi 16 novembre dernier vous avez invité certains riverains de l'ISDND aux fins de constituer un réseau de nez qui aurait pour tâche de définir et de signaler les odeurs susceptibles d'être occasionnées par le site susnommé.

Et parce que nous-mêmes répondons totalement à cette condition de proximité et sommes contraints, depuis plus d'une décennie maintenant, « d'être nez », nous nous permettons de vous faire part de notre étonnement, voire de notre mécontentement, face à une telle initiative de votre part!

En effet, jusqu'à ces derniers temps, votre Société a nié ou minimisé les nuisances pourtant facilement constatables et signalées par une population proche qui les subissait en connaissance de cause. Trop souvent, certains au sein de cette même entreprise n'hésitent pas à user de mépris quand ils parlent des plaignants, les limitant dans divers exposés périodiques à « un nombre restreint et toujours les mêmes » quand ils martèlent leur identité, un autre à faire preuve de moquerie en complétant sa démonstration face au journaliste « ils ne sont même pas Ventavonnais ».

Dans ce même laps de temps, nous n'avons pas cessé de réclamer des nez électroniques en ajout de l'odorat humain. En effet, ils offrent l'avantage d'être constamment en service et de noter les anomalies en des endroits et à des instants précis du jour ou de la nuit sans que la véracité des informations ne puisse être contestée.

Faut-il aussi rappeler que l'installation de cet équipement était demandée par la Commission de l'Environnement dont dépend la commune de Ventavon, sous le motif que ce nez « étant capable d'enregistrer les nuisances olfactives de manière très précise » ? (cf. encart dans le Dauphiné du 03/08/2015).

Que penser encore de l'affirmation de M. DUQUESNE Grégoire, Inspecteur des installations classées à la DREAL, relatée dans le procès-verbal du Coderst du 13/10/2015 et qui précise que Véolia dispose d'outils de quantification des odeurs, en l'occurrence un ou des nez portatifs, ce que vous avez aussitôt confirmé. Que sont alors devenus « ces nez portatifs électroniques pour détecter les odeurs » dont vous assuriez la mise en place dans le quotidien local du 08/02/2017 ?

Quant aux risques sanitaires et ceux que pourraient générer la nouvelle demande d'autorisation qui, à l'époque, était sur le point d'être déposée par l'exploitant une étude spécifique était requise selon M. DUQUESNE. Comment a-t-elle été menée et quelles en sont les conclusions ?

Lors de la commission de suivi du site du 17 juin 2015 et à l'heure des questions diverses, M. BOURG indiquait que la Mairie de Ventavon avait récemment écrit à la Préfecture afin que soit installé un réseau de nez électroniques pour quantifier les nuisances olfactives. A cela vous avez répondu « qu'une réflexion était actuellement en cours pour mettre en place des nez électroniques à proximité des habitations »!

Cependant, le 4 novembre 2017, vous déclariez au journaliste du Dauphiné Libéré que « ce type d'appareils est difficilement utilisable, nous cherchons actuellement une solution mieux adaptée ».

Tant de volte-face, de reports injustifiés, d'affirmations abusives, démontrent bien qu'il n'y a aucune réelle volonté de vos services de quantifier les nuisances olfactives dont nous sommes cependant les victimes.

Et si nous nous autorisons, ce jour, à vous traduire aussi fort la raison de notre colère, la cause de notre écoeurlement, c'est la manière séductrice adoptée par votre Direction pour qu'un refus par la Préfecture de donner suite favorable à votre « énième » demande de prolongations de toutes sortes (article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2019-DPP-CDD- 0043 du 05/07/2019) se commue comme par enchantement au mépris de notre bien-être.

Une consultation dirigée et discrète, des invitations bâclées, des choix inexplicables, des invitations arbitraires et de dernières minutes pour une formation d'experts dans un réseau de nez, alors que l'existant fait toujours ses preuves, aujourd'hui encore, ont conduit, sans surprise à une annulation de cette réunion eu égard au nombre de postulants.

Mais une telle démarche a au moins le mérite d'admettre l'existence des odeurs et de leur importance en dépit des bavures vexatoires et des contradictions dans vos actions et propos. Ces odeurs émanent de votre site, leur nocivité est scientifiquement démontré dans le temps, leur traitement spécifique s'impose donc par des mesures phares significatives.

Cette reconnaissance ne peut que nous conforter dans la poursuite de nos actions du mieux possible à travers nos relevés hebdomadaires locaux, nos contacts téléphoniques, si utiles, avec votre Centre, AtmoSud, et selon, la Dreal et la Préfecture. Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un relevé certes partiel mais très significatif des odeurs, établi entre le 1er octobre et le 20 novembre 2019.

Tout au long de votre gestion en qualité de directeur vous n'avez jamais rejeté l'utilisation des nez électroniques comme lors de notre rencontre à la butte des Mollards le 02/06/2015, où vous répondiez à la première question « à quand plus ou moins d'odeurs ? » : « tout est en cours et assez fiable, les appels téléphoniques leur servent de baromètre », et à la seconde « avez-vous pensé au nez électronique ? » : « quant au nez, nous y avons pensé, hormis l'investissement, on ne pourrait en mettre qu'un aux abords de Valenty et sa précision est moins fiable que celle de l'humain ». Et puisqu'une telle complémentarité n'est pas exclue, il est certain que les nez électroniques sont parlants et confortent les observations humaines. Impossible donc de faire l'impasse de ce matériel dont les performances ne cessent de s'accroître.

Et pour conclure, vous ne pouvez ignorer les conséquences que peut avoir cette pollution sur l'état de santé de la population. Et votre réponse du 03 août 2015 au journaliste du Dauphiné Libéré que « s'il y

avait eu le moindre problème, la trentaine d'ouvriers sur le site auraient été touchés en premier » n'est pas admissible de la part d'un profane en études médicales.

Et pourrait-on espérer alors qu'au cours de prochaines commissions, les membres participants conscients de leurs responsabilités chercheront des solutions aux motifs des plaintes plutôt que de s'éterniser sur un nombre ou une identité. Personne ne doit être sacrifié pour des intérêts collectifs ou financiers et ne peut être taxé de « mener un combat personnel » quand il dénonce un fait qui pourrait aisément être vérifié si les antagonistes le souhaitaient.

En ce qui nous concerne, vous devrez enfin accepter que nous poursuivions notre action guidée par l'unique volonté de réduire, voire supprimer les nuisances que vous venez de reconnaître en provenance de votre Centre. Nous continuerons à quémander auprès des Pouvoirs Publics une étude sanitaire afin d'être informés de l'impact de la pollution environnante sur la santé des résidents, pollution liée au fonctionnement de l'ISDND.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux. Et soyez assuré de notre vigilance responsable.

Ventavon, le 21 novembre 2019

Le Collectif

*Copies faites à :*

*Préfecture des Hautes-Alpes*

*DREAL*

*Intercommunalité*

*Mairie de Ventavon*